

DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE  
COMMUNE DE JAVENE

27-03 – Mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

### Date de la convocation

29 février 2024

### Date d'affichage :

29 février 2024

**Présents** : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ – Jean-Luc VALLET - Karine HUART - Adjoint  
Anne-Marie VEILLÉ - Didier GOUT - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY - Muriel RÉBILLON - Yoann FLEURIEL - Jean-Michel SOLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sophie GALLE - Franck CHARUEL - Anita SEVER (pouvoir à Michel BRARD) - Mickaël TIERCIN - Aline JOSSE

**Absents** : Anne-Marie PLANCHAIS

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine LÉBOUCQ est désignée comme secrétaire de séance

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget annexe du lotissement Les Terrasses de La Tiolais**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public.

Avis contraires : 0

Abstentions : 0

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

- affiché ou notifié le : - 8 MARS 2024

- Transmis au représentant de l'Etat le : - 8 MARS 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Secrétaire de séance,  
Catherine LEBOUQC



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

